

Charte éthique de France Initiative

et des Plateformes adhérentes à France Initiative

Préambule

Autant que la qualité technique de ses outils et prestations, c'est son organisation associative et une déontologie partagée par l'ensemble de ses plateformes qui assurent à France Initiative (et à ses adhérents) reconnaissance, efficacité et capacité de développement. Ces références éthiques caractérisent son projet et son identité. Elles sont d'autant plus importantes à préserver et à promouvoir que la formalisation et la normalisation des aspects techniques de ses métiers les rendent plus facilement reproductibles par d'autres.

La Plateforme France Initiative s'engage à respecter dans toutes ses actions les principes suivants, qui constituent la Charte Ethique de France Initiative et de ses membres :

Une plateforme est au service des créateurs ; à ce titre, elle respecte l'autonomie et la dignité personnelle de chaque créateur, tout en cherchant à lui assurer les meilleures chances de succès.

Créer relève du droit à l'initiative de l'individu ; cette liberté en acte, chacun peut y prétendre. L'accompagner, ce n'est jamais la brider ou la mettre sous tutelle ; c'est lui ouvrir l'espace où elle puisse s'exprimer, c'est lever les obstacles et discriminations spécifiques qui pourraient frapper telle ou telle catégorie de créateurs. Valoriser l'initiative, c'est élargir le champ de la création. C'est aussi éviter au créateur de s'engager dans une voie sans issue.

Une plateforme est au service d'un territoire ; à ce titre, elle insère son action dans une démarche de développement local et dans les réseaux de compétences qu'elle mobilise.

Un territoire ne se résume pas à des données physiques ; c'est une réalité produite par un ensemble d'agents économiques et d'acteurs sociaux qui déploient leurs activités sur un même espace et qui le délimitent et le structurent en "territoire" par les relations de complémentarité et d'interdépendance qu'ils établissent nécessairement entre eux. Une démarche de développement local c'est la transformation de ces relations "de fait" en un "projet" voulu et porté collectivement. Une plateforme France Initiative se doit de reconnaître et de valoriser les compétences disponibles sur son territoire d'implantation, nouer avec elles des partenariats, développer leurs complémentarités et leurs synergies pour les mettre au service des créateurs, dans un projet cohérent et partagé.

Une plateforme est au service du développement économique, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale, simultanément et indissociablement ; à ce titre elle valorise chez tout créateur, la capacité de développement économique de son entreprise, support d'autres emplois, et sa capacité d'innovation.

On oppose souvent les créations "contraintes" de ceux qui créent leur propre emploi faute de trouver un employeur et les créations "libres" de ceux qui créent par envie, voire par passion. L'aide apportée aux premiers relèverait du "traitement social" du chômage et leur entreprise relèverait d'une économie "d'utilité sociale", faite de TPE agissant sur des marchés de proximité, alors que seule l'aide accordée aux seconds relèverait de la "vraie" économie, ouverte sur le marché mondial, sur l'innovation technologique et sur un fort potentiel de développement. Cette dichotomie ne correspond que très partiellement à la réalité. Il y a dans les TPE de services qui constituent la majorité de cette micro-économie de proximité, les germes de changements des modes de vie et d'organisation sociale à la base de nouveaux développements économiques et il y a une dimension d'innovation technologique dans la grande majorité des créations même quand ce n'est pas ce qui les définit. Insertion sociale, création d'emplois, développement économique, innovation interagissent souvent dans les mêmes projets. Si les plateformes doivent adapter leurs méthodologies aux spécificités des créateurs et de leurs projets et peuvent se fixer des "cibles" prioritaires, elles doivent aussi reconnaître et valoriser ces différentes dimensions au sein de chaque projet.

Une plateforme est au service de solidarités collectives ; à ce titre, elle construit des solidarités :

a) avec les autres plateformes France Initiative

Chaque plateforme est unique, différente des autres par les spécificités de son histoire, de son territoire, de ses partenariats, de ses "cibles" prioritaires... Toutes cependant, participent d'une même démarche, partagent des méthodologies et des principes de déontologie. L'échange entre elles permet à chacune de s'enrichir de l'expérience des autres et de participer d'une force collective dont chacun tire un surcroît d'audience, de sécurité et de capacité de développement. Chaque plateforme se doit d'apporter sa pierre à la construction de la maison commune.

b) avec les autres opérateurs de l'aide à la création d'entreprises

Les métiers de l'aide à la création d'entreprises sont multiples, personne ne peut prétendre les maîtriser tous. Ils sont exercés inégalement, presque toujours incomplètement sur les différents territoires locaux. Les structures qui les portent se sont développées au gré des circonstances locales. Elles présentent souvent entre elles des zones de recoupement qui peuvent devenir des zones de concurrence, voire de conflits. Les décideurs publics regrettent souvent ce désordre apparent ; les créateurs en souffrent toujours. Les plateformes choisissent la coopération plutôt que le conflit. Centrée sur son "cœur de métier", le prêt d'honneur et le parrainage, une plateforme ne cherche pas à monopoliser les compétences d'accompagnement mais mobilise celles de son environnement dont la qualité est avérée. Cette externalisation des compétences, ce partenariat largement ouvert sont des signes distinctifs d'une plateforme.

c) entre tous les agents économiques de son territoire

Si l'expérience humaine des dirigeants de PME les qualifie tout particulièrement pour accompagner les créateurs d'entreprises, ils ne sont pas les seuls à garantir une bonne insertion dans l'économie locale. Celle-ci, en effet, dépend d'une multitude de partenaires : TPE, PME, grandes entreprises, services publics et privés, banques, établissements financiers, institutions d'éducation, de formation et de recherche, collectivités locales, services de l'Etat, agences et établissements publics, chambres consulaires... La coopération entre tous renforce les dynamiques locales du développement économique et chacun en bénéficie. En favorisant des partenariats opérationnels au service des créateurs, une plateforme contribue à rapprocher les agents économiques locaux et à faire émerger un projet commun de développement.

Une plateforme est au service d'une démocratie d'initiative et de responsabilité civique ; à ce titre elle veille à la qualité démocratique de sa vie associative et à la préservation de son indépendance et de celle des créateurs.

Nos concitoyens sont mieux formés, mieux informés et plus capables de communiquer entre eux que jamais dans le passé. Ils manifestent la capacité et le désir de contribuer personnellement à la construction du bien commun. La démocratie associative est une forme privilégiée de cette citoyenneté active. Une plateforme doit mobiliser à la fois les compétences et les convictions non seulement de son ou de ses salarié(s) mais d'abord et surtout celles des personnes bénévoles qui animent l'association, participent au comité d'agrément, assurent parrainage et accompagnement des créateurs. C'est la qualité et l'intensité de sa vie démocratique interne qui transforment cette somme d'engagements et de savoirs personnels en apport de la plateforme à la citoyenneté. Pour préserver la valeur irremplaçable de la contribution civique de ses membres, une plateforme veille à garantir à tous moments son indépendance institutionnelle et décisionnelle. Elle préserve notamment ses décisions d'attribution de prêts et de parrainages des influences ou pressions de toutes natures et elle protège les créateurs des risques d'une trop grande dépendance à l'égard des partenariats économiques qu'elle contribue à lui rendre accessibles.